



The Canadian **DONATION** and
TRANSPLANTATION Research Program

Programme de recherche en **DON**
et **TRANSPLANTATION** du Canada

Politique du PRDTC sur l'approbation des directives cliniques

OBJECTIF :

On demande occasionnellement au PRDTC d'approuver des documents de lignes directrices cliniques. Le mandat du PRDTC est de soutenir la recherche et la mobilisation de la recherche dans la pratique pour le bénéfice des Canadiens. Le PRDTC n'a pas de rôle direct dans la mise en œuvre de lignes directrices ou de pratiques cliniques, et le maintien de l'indépendance dans la production de connaissances est très important pour notre mission. Nous avons donc besoin d'un processus d'approbation qui appuie l'intégration des données de recherche dans les lignes directrices cliniques, tout en évitant de donner l'impression que c'est le PRDTC lui-même qui élabore directement ces lignes directrices.

PROCESSUS :

1. Les demandes d'approbation des directives doivent être adressées par courriel à la directrice générale du PRDTC pour coordination (info@cdtrp.ca).
2. Le demandeur ou son représentant présente le travail lors d'une réunion thématique (conjointe entre les thèmes pertinents). Le document de la ligne directrice est partagé avec les membres du Thème au moins deux semaines avant la réunion et les responsables ainsi que la coordonnatrice du Thème s'assureront que les personnes ayant l'expertise appropriée pour évaluer la méthodologie de la ligne directrice sont présentes à la réunion.
3. Les membres du Thème ont la possibilité de poser des questions.
4. Après le départ du présentateur, le Thème délibère sur la question : « Une méthodologie appropriée a-t-elle été suivie et l'expertise de la recherche a-t-elle été suffisamment et convenablement prise en compte dans l'élaboration de ces lignes directrices ? »
5. Si les délibérations sont positives, les auteurs de la ligne directrice sont invités à inclure le langage suivant dans la publication : « Le Programme de recherche en don et transplantation du Canada approuve le processus d'élaboration des lignes directrices et l'expertise prise en compte dans l'élaboration de ces lignes directrices et les futures orientations de recherche suggérées. »